



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

<p style="text-align: center;">ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 21 OCTOBRE 2016</p>

PROCES-VERBAL

La séance s'est ouverte à 14 h 08 sous la présidence de M. Eric CIOTTI.

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUKNINE, PAGANIN, M. PAUGET, Mmes PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA (pouvoir à Mme SIEGEL à partir de 15h48), Mmes SERGI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. CESARI (pouvoir à M. BECK), Mme DESCHARENTRES (pouvoir à M. PAUGET), Mme GIUDICELLI (pouvoir à M. GINESY), M. LISNARD (pouvoir à M. CHIKLI), Mmes MIGLIORE (pouvoir à M. CIOTTI), SERVELLA-CIPPOLINI (pouvoir à M. SCIBETTA) et M. VEROLA (pouvoir à Mme MONIER).

L'an deux mille seize le 21 octobre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 14 heures 08 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à Vanessa SIEGEL de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme SIEGEL procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. L'ordre du jour que je vous propose d'examiner appelle l'examen du document d'orientations budgétaires pour 2017, en même temps que l'approbation de la décision modificative n° 1 pour l'exercice budgétaire 2016. Ce double exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte extrêmement défavorable pour notre pays, marqué par un record de dette, un record de chômage, un record de précarité, des dépenses publiques sans cesse en augmentation, avec des déficits sans cesse en augmentation également. Nous sommes amenés à subir les conséquences et les répercussions nationales de cette situation. Depuis 2010, le Département des Alpes-Maritimes a ainsi eu à subir un prélèvement d'1,5 milliard d'euros, du fait des décisions de l'Etat, du fait de la non compensation des allocations individuelles de solidarité, de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, et de la mise en œuvre d'une politique de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Il s'agit donc d'une ponction extrêmement forte que nous subissons et qui va marquer une fois de plus l'exécution budgétaire 2016, ainsi que la préparation du budget primitif 2017. 2017 sera, si j'ose utiliser ce terme, le sommet de la baisse de la dotation globale de fonctionnement puisque nous ne percevons plus l'année prochaine que 42 M€ environ au titre de cette dotation. Cela représente donc une baisse extrêmement importante de l'ordre de 90 M€. En quatre exercices budgétaires, la dotation globale de fonctionnement aura été divisée par plus de trois. C'est dire l'ampleur du choc que nous subissons et qui naturellement va marquer l'ensemble des orientations budgétaires que j'ai l'honneur de vous proposer.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité de la bonne gestion que nous avons voulu imprimer à la tête de cette collectivité. 2017 verra la poursuite du carré vertueux, ou du carré magique, que nous nous efforçons de dessiner depuis 2009. Il repose sur quatre angles, ou quatre piliers, avec tout d'abord la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement. Dans la situation difficile que j'évoquais, avec de grandes contraintes liées aux prélèvements de l'Etat et aux diminutions des dotations de l'Etat, nous sommes amenés à poursuivre nos efforts de bonne gestion. Comme pour tout ménage en situation difficile, nous poursuivons notre politique de réduction de nos dépenses courantes et de nos dépenses de moyens généraux. C'est la continuité de cet effort que je vous propose pour stabiliser nos dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation que nous avons subie au cours des derniers exercices, notamment sur les dépenses sociales.

Le premier élément est donc la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement. Au sein de ces dépenses de fonctionnement, le poste des effectifs est essentiel. Nous poursuivons notre volonté de les réduire. Je le souligne ici. Nous les avons réduits de façon extrêmement importante : 5 103 agents fin 2008, 4 448 agents début 2016. Nous atteindrons notre objectif de réduction de 60 agents supplémentaires en 2016. Nous aurons donc 4 388 agents à la fin de l'année 2016. C'est dire l'effort qui a été accompli : 715 agents de moins sur la période. C'est

un effort très conséquent et très important qui sera poursuivi, avec le non remplacement de deux fonctionnaires sur trois partant à la retraite au cours de l'exercice 2017.

J'ajoute, dans les orientations relatives à la politique de gestion des ressources humaines, que nous mettrons en œuvre au cours de l'année 2017, conformément à la loi, mais en donnant des orientations plus déterminées, une politique de rémunération au mérite. Nous avons donc moins d'agents mais qui travaillent plus. J'ajoute, et un bilan sera dressé dans quelques semaines, à la fin de l'exercice, qu'après la réforme courageuse du temps de travail que nous avons mise en place et qui conduit les agents du Département à travailler trois semaines de plus, ce qui n'est pas rien, nous n'avons eu à déplorer, au cours de l'année 2016, aucune altération de notre service public. Je veux rendre hommage pour cela à tous ceux qui, avec le sens du devoir et du service public, se sont adaptés à cette réforme. Nous avons donc moins d'agents qui travaillent plus, et qui seront rémunérés avec un regard plus porté sur la qualité de leur travail. C'est l'axe de nos orientations en matière de ressources humaines. Le premier angle de ce carré magique est donc celui de la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement.

Le deuxième axe est celui de la stabilité fiscale. Mes chers collègues, je vous propose que pour 2017, nous poursuivions notre politique de stabilité fiscale telle que nous l'avons toujours soutenue depuis 2009 : pas d'augmentation de la fiscalité locale en 2017.

En troisième axe, je vous propose que nous confirmions et accentuions notre effort en matière de désendettement. Là aussi, nous sommes extrêmement déterminés sur ces politiques. Je vous demande d'accepter d'accentuer ce désendettement. Nous l'avons fait pour 11 M€ lors de l'exercice 2015. Nous le ferons lors de l'exercice 2016, pour 20,3 M€ notamment dans le cadre du remboursement anticipé de trois emprunts. Ce remboursement est autorisé par la vente de 4 % des parts dans la société aéroportuaire, j'y reviendrai dans quelques instants. Je vous demande de confirmer la poursuite de cette politique avec un désendettement qui sera amplifié de 20 M€ en 2017. Au total, le désendettement sur ces trois exercices budgétaires dépassera les 75 M€, c'est-à-dire environ 9 % de l'encours de la dette départementale. C'est là aussi un effort extrêmement important.

Le quatrième pilier est l'investissement. Cet investissement se situe légèrement au-dessus de la moyenne par habitant des départements qui dépassent le million d'habitants. Nous poursuivons cette exigence d'avoir un Département qui investit, s'équipe, aménage et construit. Nous parviendrons à cet objectif. Nous l'accroîtrons en y affectant la moitié du produit de la vente des parts de l'aéroport. Je vous proposerai tout à l'heure d'examiner le contenu du plan de relance, de quasiment 41 M€.

La priorité sera donnée à l'investissement, avec des modalités d'utilisation très précises de ce produit. Les dépenses d'investissement supplémentaires s'élèveront à 28,1 M€ pour l'exercice 2016. Dans la décision modificative que nous allons vous présenter, nous ferons passer les dépenses d'investissement, telles qu'elles étaient inscrites au budget primitif 2016, de 210,6 M€ à 238,7 M€, soit un apport de 28 M€ supplémentaires pour cette politique d'investissement.

En parlant d'investissement, je veux m'attarder quelques instants sur le plan de relance. Nous l'examinerons dans la délibération. Il s'agit de 81,4 M€ de recettes. La moitié, c'est-à-dire 40,5 M€, sera affectée au désendettement. L'autre moitié sera affectée à la relance de l'investissement. Lorsque nous investissons de façon supplémentaire 41 M€, nous produisons un effet multiplicateur qui, selon les analyses, est au moins du double : 1 € investi dans ce cadre, produit 2 € d'investissement public. Par exemple, nous allons soutenir à hauteur de 10 M€ supplémentaires les communes dans leur effort d'investissement. Ce sont autant d'investissements qui n'auraient peut-être pas eu lieu si nous n'accompagnions pas les communes. Il y aura donc cet effet multiplicateur que nous recherchons.

Quatre priorités ont été fixées dans ce plan de relance. La première est la sécurisation de nos collègues après l'attentat du 14 juillet. Nous en avons parlé lors d'une séance spéciale. La deuxième priorité est la prévention des risques naturels et la couverture des territoires en centres d'incendie et de secours. La troisième est l'amélioration des équipements publics. Cela correspond à l'aide aux communes que j'ai évoquée, aux infrastructures routières, aux collèges. La quatrième priorité est la contribution supplémentaire aux solidarités humaines et à la santé. Il s'agit ainsi de : 7 M€ pour la sécurisation, 14 M€ pour la protection contre les risques, 10 M€ pour la lutte contre les inondations, 10 M€ pour la solidarité territoriale, 3 M€ pour le logement, 1,5 M€ de plus pour la santé, notamment pour les appels à projets santé. Ces quatre axes majeurs vont constituer le cadre de notre budget primitif. Nous le voterons le 2 décembre prochain.

Je vous proposerai également d'examiner durant cette séance – au-delà de la décision modificative, des orientations budgétaires et du plan de relance – des conventions qui visent à favoriser l'autonomie des personnes âgées, dans une politique qui crée un échelon intermédiaire entre le maintien à domicile pour les personnes âgées dépendantes et le placement en établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD). Nous lançons 300 places supplémentaires pour ces politiques. Ces places, issues des appels à projets 2014-2015, sont financées par un forfait autonomie que je vous proposerai d'adopter dans quelques instants.

Voilà mes chers collègues, le cadre essentiel de ces orientations budgétaires que j'ai l'honneur de vous présenter et de vous proposer avec une fierté non dissimulée : celle d'avoir pu préserver notre collectivité des affres des difficultés budgétaires, celle d'avoir su lui donner un cap dans la tempête budgétaire, malgré les écueils placés par l'État sur notre route. La fierté aussi de faire en sorte que l'argent public, selon le mandat qui nous a été confié et selon notre responsabilité de gestion, au nom des citoyens de ce département, soit utilisé à bon escient, avec prudence, transparence, parcimonie, efficacité, en ayant en permanence le souci d'épargner le plus possible le contribuable, pressuré par la gestion socialiste nationale depuis 2012.

Nous avançons aussi, avec le souci d'exprimer dans un cadre efficace, nos missions de service public, notamment la solidarité et la solidarité territoriale, et avec le souci de préparer notre département à relever les grands défis de l'avenir. Parmi ces grands défis, celui de l'aménagement numérique me vient immédiatement à l'esprit : nous avons lancé hier de façon

concrète avec M. GINESY le plan très haut débit : les premiers chantiers commencent partout dans le département. Cela représente 90 M€ d'investissements pour 100 communes rurales qui se trouvent dans la zone d'initiative publique.

En même temps, nous préparons l'avenir avec un outil novateur et inédit en France : l'établissement public territorial de bassin (EPTB) pour décupler notre force de frappe dans la prévention du risque inondation. Nous préparons les Alpes-Maritimes de demain, nous les aménageons, et nous leur donnons une force nouvelle, régénérée, après la tragédie que nous avons vécue le 14 juillet dernier. Les Alpes-Maritimes, et ce budget en est quelque part la traduction, sont un département qui fait face avec courage, qui affronte les défis de l'avenir. Bien-sûr, nous avons été touchés et blessés. Bien-sûr, notre économie souffre. C'est pour cela que nous choisissons ce moment pour renforcer nos moyens de lutte et pour démultiplier notre action. C'est l'objet de notre plan de relance et du plan de soutien à l'activité économique.

C'est aussi l'expression de notre volonté lorsque nous maintenons les manifestations culturelles et sportives, comme le marathon ou le festival du livre à Mouans-Sartoux. C'est la réponse la plus pertinente à opposer aux barbares qui ont décidé, avec leur obscurantisme qui rejoint le nazisme, dans l'idéologie mortifère de rayer toute forme de civilisation de la surface de la planète. Nous affirmons, par nos politiques et par nos réponses, que la Côte d'Azur doit afficher aux yeux du monde entier sa combativité, sa pérennité et sa permanence. C'est l'objet des politiques que je vous propose d'approuver dans le cadre de ces orientations et de ces décisions budgétaires.

Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. Le Président. Nous avons effectivement trois documents budgétaires principaux. Je n'en ferai qu'un seul commentaire qui sera complété par M. VINCIGUERRA.

Ces trois rapports visent à terminer 2016 et envisager l'année 2017, en grande partie avec la ventilation des 81 M€ liés à la vente des parts de l'aéroport de Nice, cette belle bouffée d'oxygène salubre pour les années 2016 et 2017, et un peu au-delà. Je ferai aussi une courte analyse du document d'orientations budgétaires dans ses grandes lignes et j'y inclurai quelques remarques sur la décision modificative n° 1 ainsi que sur le plan de relance.

Un budget, c'est d'abord des ressources. Je voudrais justement faire une mise au point sur les ressources. Depuis plusieurs années, vous mettez un fort accent sur la baisse des dotations de l'Etat. Effectivement, toutes les collectivités en souffrent. Je voulais juste vous rappeler que votre candidat de 2012 avait le même projet de réduction des dotations. C'était certainement inscrit. Mais aujourd'hui, je voudrais que l'on remercie un peu l'État, puisque si nous avons 81 M€ à investir sur les deux années à venir, c'est grâce à la possibilité que nous a donnée le Gouvernement de vendre nos parts de l'aéroport. Évidemment, sans cela, cette vente ne se serait pas produite. C'est important. Vous avez négocié avec le Ministre pour conserver notre place au sein du conseil d'administration, ce qui était aussi important. Le

Gouvernement a négocié pour que la valorisation des parts soit supérieure, et je crois qu'elle a doublé dans le cours des négociations. Cela nous permet d'arriver aujourd'hui à cette somme, formidable pour notre budget, de 81 M€.

L'État a aussi apporté une autre compensation en 2014 : il nous a donné la possibilité d'augmenter le taux des droits de mutation, en passant de 3,8 à 4,5 %. Vous n'avez pas soutenu cette proposition à l'Assemblée, mais nous l'avons finalement appliquée. Et en 2016, le montant des droits de mutation va représenter environ 370 M€. Cette augmentation du taux nous permet d'avoir 55 M€ de plus. Je vous rappelle aussi que cette augmentation du taux avait été envisagée pour compenser en partie les augmentations du volume des allocations du RSA, qui effectivement ont beaucoup progressé ces dernières années. Il y a également le fonds de compensation de la TVA qui peut aujourd'hui se récupérer sur l'entretien des bâtiments et du patrimoine, mais je trouve qu'il est légitime de préciser ces différentes mesures qui nous permettent quand même, aujourd'hui, d'avoir des ressources supplémentaires.

Dans un budget, il y a évidemment en corollaire les dépenses. Dans les trois documents que sont, le plan de relance, le document d'orientations budgétaires et la décision modificative n° 1, ce sont les mesures du plan de relance qui sont développées, comme vous venez de l'expliquer : la sécurité, la lutte contre les inondations et incendies, la création de l'EPTB, la création de plusieurs casernes, la sécurisation des collèges, l'aide aux communes, le développement de l'attraction touristique, l'accélération et la réalisation de projets routiers importants. Ces 40 M€, sur 2016 et 2017, c'est aussi, comme vous l'avez dit, un levier pour que, sur le territoire, se développent les projets et qu'il y ait une multiplication par deux ou trois des investissements.

Au pilier de votre gestion, et nous le saluons aussi, ce sont les économies que vous poursuivez dans le fonctionnement. Nous formulons cependant une inquiétude, mais nous avons du mal à l'évaluer puisque nous manquons peut-être d'éléments : le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois. Cette mesure permet évidemment de limiter les effectifs mais, nous nous demandons si l'efficacité des services sera identique, à terme. C'est une question que nous posons.

Je me suis aussi intéressée au volet social du document d'orientations budgétaires. Ce volet social va représenter budgétairement cette année 525 M€, soit 37 % du budget total de notre institution. C'est notre compétence principale et le cœur de notre mission. J'en ai trouvé deux mentions dans le document. La première est le RSA qui est, en quelques lignes, présenté comme une dépense pesante. Je voudrais faire un rappel historique : le RSA fait suite au RMI, créé en 1982 pour venir en aide aux personnes en difficulté. C'est un dispositif qui a été efficace et modifié en 2009, sous l'impulsion notamment de Martin HIRSCH, pour devenir le RSA. C'est à ce moment-là que le RSA a été transféré complètement à la charge des départements. Je tenais à le rappeler. Par la suite, la charge s'est évidemment accrue mais par le développement du nombre des allocataires : rendons à César ce qui appartient à César : il y a aujourd'hui 25 000 allocataires. Pour 2015, comme pour 2016, cela représente 153 M€ de ligne budgétaire. Ce montant s'est stabilisé entre les deux années. Vous nous avez longuement

expliqué que la lutte engagée contre la fraude avait porté ses fruits. Nous n'en doutons pas. Nous la trouvons parfois excessive. Les mesures d'insertion ont aussi sans doute permis la stabilisation. Ces mesures, que le Département a mises en œuvre, sont la mission du Département et permettent aux allocataires du RSA de se réinsérer dans l'emploi. Je rappelle aussi que ce RSA n'a jamais été compensé complètement par l'État, depuis sa création en 2009.

Je voulais également souligner un petit subterfuge que nous avons déjà pointé lors du budget prévisionnel et qui figure dans la décision modificative n° 1 : dans cette décision modificative, vous ajoutez, sur la ligne budgétaire du RSA, 20 M€ : ce n'est pas tout à fait juste : c'est exact lorsque nous faisons le total mais, rappelez-vous que vous n'aviez souhaité budgéter que 11 mois de RSA dans le budget primitif. Le supplément réel ajouté à la décision modificative s'élèverait donc plutôt à 8 ou 9 M€, et non à 20 M€, même si le total est le même, soit 153 M€.

J'ai cherché l'évocation du volet social dans le document d'orientations budgétaires. Quelques lignes parlent de la réalisation des dépenses prioritaires pour notre compétence principale. J'ai été un peu déçue puisque je pensais trouver dans ce document important des nouveautés, notamment concernant les personnes âgées. Effectivement, l'État a mis en place deux dispositifs importants pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, notamment la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA) et la loi sur le vieillissement, qui viennent apporter des nouveautés importantes pour les personnes âgées : c'est une recette de 8,3 M€ qui apparaît dans la décision modificative n° 1 et qui vise l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dans les établissements, ainsi que la diminution de leur reste à charge, ce qui est souvent un problème pour certains. Peut-être faudrait-il chercher plus mais, je n'ai pas trouvé en dépenses la transcription budgétaire de ces 8,3 M€ sur la ligne consacrée aux personnes âgées. Cela demandera peut-être une étude supplémentaire, ou peut-être nous donnerez-vous la réponse. Mais j'aurais surtout aimé voir un vrai développement de cette partie. Je sais qu'elle figure dans un autre rapport, mais le document d'orientations budgétaires est quand même un document de perspectives. Je n'ai pas trouvé non plus mention du handicap, de l'aide aux familles ou de la protection des mineurs. De même, l'aide aux jeunes en difficulté ne varie pas. Je l'avais déjà signalé. Nous partageons bien entendu la lutte que nous devons tous mener contre la radicalisation des jeunes, ce nouveau fléau mortel qui atteint les jeunes générations, peut-être pas uniquement elles, mais nous devons nous intéresser de très près à celles-ci. Vous vous y êtes attelés par toutes sortes de mesures, locales ou nationales : sécurisation, création des postes de médiateurs dans les collèges, subventions augmentées à certaines associations comme ARJES, etc. Mais nous souhaiterions que l'aspect prévention, peut-être par l'intensification d'un soutien aux associations bien repérées qui travaillent dans ce domaine, puisse s'inscrire dans un travail de moyen terme et de long terme pour compléter et appuyer ces mesures d'urgence.

Pour conclure, je profite de cette année pour nous féliciter de cette bouffée d'oxygène que nous apportent les 81 M€ qui vont doper l'investissement sur les années à venir, et pas uniquement l'investissement, comme nous l'avons vu. Peut-être cette bouffée d'oxygène sera-t-elle d'ailleurs amplifiée par la vente du CICA prévue cette année - elle n'apparaît pas dans

le document d'orientations budgétaires, peut-être par prudence, ce qui semble pertinent – et par la vente de la Garoupe, ce qui ajouterait encore 20 M€. Cela permettrait de continuer de nous désendetter tout en poursuivant l'investissement. En conclusion, je me permets de remercier l'État pour avoir rendu possible ce plan de relance, ainsi que pour les aides apportées aux personnes âgées.

Je vous remercie.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président. Il est vrai que les principaux dossiers à l'ordre du jour de notre session ont déjà fait l'objet d'une large publicité dans la presse locale, avant même que nous en débattions ici même. Il est vrai que nous sommes dans une période que je qualifierai de pré-électorale, dans tous les sens du terme.

M. Le Président.- J'avais confiance en votre bon choix M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Vous aviez raison. Nous avons eu de toute façon le 22 septembre dernier, lors de notre dernière session, ce que j'appelle l'épisode préparatoire avec la vente de 80 % des actions détenues par le Conseil départemental dans la société de gestion des aéroports de la Côte d'Azur. Une aubaine offerte, comme l'a rappelé Mme GOURDON avec beaucoup de justesse, par le Gouvernement qui a décidé de privatiser les principaux aéroports de France. Cette décision signifie cependant de livrer ces infrastructures majeures aux appétits financiers de fonds privés. Cela vous permet, malgré tout, de disposer d'un pactole exceptionnel de 81,4 M€.

Mais c'est aussi au prix de l'abandon d'un outil essentiel de l'aménagement du territoire et du développement économique, que nous risquons un jour ou l'autre de payer cher. Mais ce n'est manifestement pas pour vous l'essentiel. En mobilisant ce pactole qui correspond peu ou prou au désengagement financier de l'État pour 2016, vous êtes en mesure de proposer un plan de relance des investissements.

Cette relance fait suite, il ne faut pas l'oublier, à une baisse très nette de ceux-ci, soit près de 60 % depuis 2009. C'est une baisse dont souffrent l'économie et l'emploi des Alpes-Maritimes ainsi que les services aux habitants de notre département, et ceci dans des domaines majeurs relevant de nos compétences, tels les collèges ou les infrastructures routières. Ces dernières ont vu leurs crédits diminuer de 7,5 M€ entre 2014 et 2015.

Grâce à ce pactole, vous pouvez ainsi proposer de passer de la stratégie que vous aviez qualifiée l'année dernière « d'investissement maîtrisé » à la stratégie cette année de « relance d'investissement ». Cette relance il est vrai forte, étalée sur les exercices 2016 et 2017, mais qui est tout de même à relativiser, non pas dans son importance pour ces deux exercices, mais parce qu'elle n'est pas annonciatrice d'un changement de politique durable, inscrit dans le temps. Elle n'en constitue pas moins le fil conducteur des orientations budgétaires, du budget modificatif, et même d'un rapport spécifique pour en souligner l'importance.

C'est une importance qui est réelle et que nous ne pouvons qu'apprécier, tant nous sommes intervenus, et vous vous en souvenez certainement, sans relâche, mais aussi malheureusement sans grand succès, pour vous inviter à exercer après exercice à faire plus en matière d'investissement. Les quatre domaines d'investissement retenus – vous les avez cités, je ne les rappelle pas – nous paraissent bien répondre aux priorités du moment.

Nous ne comprenons pas en revanche que, dans un contexte aussi favorable de ce point de vue, ponctuel et dans le temps, vous nous proposiez de restreindre nos possibilités d'investissement en réduisant de 25 M€ le recours à l'emprunt qui était prévu en 2016. Autant la décision de rembourser de façon anticipée 20,3 M€, qui correspondent à trois emprunts bien choisis, relève d'une bonne gestion, autant la décision de réduire de 25 M€ le recours à l'emprunt par rapport aux 65 M€ décidés au moment du vote du budget primitif constitue, selon nous, une triple erreur. Tout d'abord, elle réduit d'autant le coup de pouce supplémentaire qui pourrait être donné aux investissements, à un moment où notre département en a réellement besoin en raison de la situation économique générale, aggravée par les conséquences des intempéries de fin 2015, et par les effets sur l'activité et l'emploi de la tragédie du 14 juillet. C'est aussi une erreur car nous n'imaginons pas que vous auriez pu inscrire 65 M€ d'emprunts au budget primitif 2016 si vous n'aviez pas eu la certitude qu'il s'agissait d'un engagement supportable. Et ceci, alors même que vous ne saviez pas, à ce moment-là, pouvoir bénéficier des ressources exceptionnelles découlant de la vente des actions de l'aéroport, ni même de la bonne rentrée du produit des droits de mutation, sans parler de l'éventuelle vente du CICA. Erreur enfin, parce que vous privez ainsi notre collectivité de la possibilité d'emprunter à des taux toujours exceptionnellement bas sans avoir la certitude que cette situation va se prolonger. Si l'aubaine, que constituent les ressources exceptionnelles que je viens d'évoquer, permet de redresser momentanément la barre en matière d'investissement, vous maintenez en revanche votre orientation avec fermeté en ce qui concerne le fonctionnement.

Baptisée cette année « maîtrise toujours plus exigeante de nos dépenses de fonctionnement », cette orientation conduit à réduire les services rendus à la population. Vous la justifiez par la baisse considérable des dotations de l'État, par ses transferts de compétences sans compensation financière suffisante, notamment en matière d'allocations individuelles de solidarité et par le poids des mesures de péréquation qui sont imposées aux Alpes-Maritimes et que vous évaluez à 1,5 milliard d'euros entre 2009 et 2017.

C'est une réalité que nous dénonçons, pour notre part, depuis qu'elle est appliquée par les majorités successives à la tête du pays. Votre critique vigoureuse de cette situation ne date, quant à elle, que de 2012. Essentiellement fondée sur votre position d'opposant à la majorité au pouvoir, elle masque en réalité un accord de fond sur ce choix, comme l'a noté Mme GOURDON avec beaucoup de perspicacité. Il suffirait pour s'en convaincre de se reporter aux positions exprimées par les sept candidats à la primaire de la droite, très unis sur ce point, comme d'ailleurs sur tout ce qui aboutit à réduire les moyens de tous les services publics d'État ou des collectivités, et à distribuer à l'inverse des moyens considérables aux grandes entreprises. Ces entreprises, je le rappelle, sont censées relancer l'économie du pays. Mais en pratique, elles attribuent, dans des proportions jamais atteintes, l'essentiel de leurs

résultats à leurs actionnaires, au détriment de l'investissement, de l'amélioration de la rémunération de leurs salariés et de l'emploi en général.

Le budget 2017, que vous nous promettez à travers les orientations budgétaires, subira les conséquences de cette politique, aggravées par votre volonté obsessionnelle de maîtriser les charges de fonctionnement de notre collectivité. Une maîtrise qui, du fait de la progression continue des allocations individuelles de solidarité, aboutit en fait à une diminution des moyens de fonctionnement de nos services et des soutiens à nos partenaires chargés notamment des missions de solidarité humaine. Ces diminutions ont justifié une suppression de 657 postes d'agents du Conseil départemental depuis 2008. Vous avez décidé de poursuivre cette suppression au même rythme de deux non remplacements sur trois départs.

Votre volonté se manifeste également par une insuffisance des soutiens financiers aux établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à la prévention spécialisée qui ne fait que s'accroître au fil du temps et qui est progressivement figée dans le marbre par la signature des CPOM. Nous en sommes arrivés au point où le seuil à partir duquel les services que nous devons aux habitants des Alpes-Maritimes ne sont plus assurés dans des conditions satisfaisantes est atteint, voire dans certains cas dépassé. C'est en particulier le cas dans un grand nombre d'EHPAD, ou d'établissements d'accueil de personnes handicapées, qui ne peuvent désormais disposer de suffisamment de personnel pour faire face aux exigences de plus en plus fortes de suivi à apporter aux personnes accueillies. Quels que soient les efforts, que nous approuvons, réalisés pour assurer le maintien à domicile ou l'accueil dans des résidences seniors ou des foyers résidences, quelles que soient les avancées permises par le développement du numérique, il ne doit pas nous échapper que ces personnes ont besoin de présence et d'accompagnement humain.

Autant d'observations qui soulignent combien il est temps, de notre point de vue, de donner la priorité aux considérations humaines, et pas seulement aux logiques financières, dans les politiques à mettre en œuvre à l'échelle du pays et au niveau de notre collectivité.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Je voudrais dire quelques mots rapides en réponse à Mme GOURDON et M. TUJAGUE. Mme GOURDON, vous avez fait un calcul sur l'augmentation généreusement accordée par l'État. Il est vrai que le Gouvernement socialiste et le Président de la République auront marqué leur passage dans l'histoire, qui va d'ailleurs s'effacer assez vite dans quelques mois, par un seul point : celui de l'augmentation de la fiscalité. Chaque fois qu'une difficulté est apparue, la réponse n'a pas tardé et s'est traduite par une augmentation de la fiscalité et des charges : plus 50 milliards d'euros. Ce n'est pas moi qui l'affirme mais l'OCDE. C'est un poids inédit dans l'histoire contemporaine. C'est un fardeau fiscal qui a pesé extraordinairement négativement sur l'économie, qui a freiné la croissance, contrairement à nos grands concurrents, et qui a ouvert en grand les vannes du chômage, avec plus de 6 millions de chômeurs aujourd'hui dans notre pays. C'est la conséquence de cette faute, de cette erreur, de ce choc fiscal.

Par rapport à l'asphyxie des collectivités locales, le Gouvernement a eu une réponse : celle de l'augmentation de la fiscalité des droits de mutation. Certes, nous en bénéficions mais j'aurais aimé ne pas en bénéficier. J'aurais aimé que l'État gère bien, comme nous le faisons, les deniers publics, et ne nous asphyxie pas en diminuant les compensations légales qu'il nous doit et surtout en ne baissant pas la dotation globale de fonctionnement de 300 %. Si vous voulez faire un calcul, nous pouvons nous y livrer colonne par colonne : vous nous indiquez que l'augmentation des droits de mutation rapporte 55 M€ : ce n'est pas 55 M€ mais 50 M€, mais admettons. Vous avez donc d'un côté ces 55 M€ accordés généreusement par l'État. Ce n'est d'ailleurs pas l'État qui paie mais le contribuable... M. HOLLANDE nous avait quand même expliqué à la télévision que le RSA ne coûtait rien puisque c'était l'État qui payait... Cela traduisait assez bien l'état d'esprit de ce quinquennat... De l'autre côté, j'ai donné les chiffres sur la dotation globale de fonctionnement : 42 M€ sans doute en 2017. Nous sommes donc sur une baisse de 88 à 90 M€.

Quant aux allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH), elles représentent aujourd'hui des montants considérables avec un peu plus de 140 M€ pour le RSA, environ 140 M€ pour l'APA et un peu plus de 20 M€ pour la PCH. Cela correspond à un montant de 300 M€. Or, entre ce que nous versons et les compensations de l'État, il y a aujourd'hui un écart annuel de 166 M€.

Il faut ajouter la troisième ponction sur les droits de mutation. Car, dès que les droits de mutation augmentent, la péréquation intervient. On nous prélève ainsi une très grande partie de l'augmentation d'une année sur l'autre, c'est-à-dire plus de la moitié. Comme les droits de mutation seront plutôt en augmentation sur 2016, sans doute moins que vous le souligniez mais j'espère pour une fois que vous aurez raison, nous avons estimé dans nos orientations budgétaires que le prélèvement sera de 43,5 M€.

Nous avons ainsi moins 88 M€ sur la dotation globale de fonctionnement, moins 166 M€ sur les allocations individuelles de solidarité, et moins 43,5 M€ sur les droits de mutation, soit un total 297,5 M€, c'est-à-dire environ 300 M€, contre 50 M€. La générosité socialiste est donc de nous prendre 6 pour nous donner 1. C'est finalement un compte qui vous va bien.

M. TUJAGUE, je salue votre constance. Vous êtes fidèle à une ligne. Vous persévérez dans l'erreur, mais vous persévérez néanmoins. Vous nous avez dit, ce qui commençait bien, que vous appréciez le fait qu'il y ait plus d'investissement. Cela s'est rapidement dégradé lorsque vous avez expliqué qu'en revanche, vous regrettiez fortement que nous diminuions la dette et que nous affections à la diminution de la dette un effort qui aurait pu être affecté à l'investissement. Vous parliez aussi de volonté obsessionnelle de réduire les charges : j'assume cette volonté obsessionnelle de réduire les charges. Les charges, ce sont en effet les impôts des contribuables. J'assume cette volonté de réduire les charges sur nos moyens généraux. Je ne parle pas de nos missions de service public : elles sont assumées et bien assumées, elles ne diminuent pas, elles sont de qualité et personne ne s'en plaint. Comme le ferait chaque ménage en temps de crise, nous diminuons nos moyens généraux : moins de dépenses de protocole, moins de communication, moins de véhicules, moins de personnel,

c'est vrai, je l'assume. Vous avez donné les chiffres : moins 655 agents jusqu'en 2016, et 60 agents de moins en 2016, soit moins 715 agents. Nous allons poursuivre cet effort l'année prochaine. Cela représente 20 M€ d'économies par an.

Nous ne sommes donc pas d'accord. Vous voudriez que nous dépensions plus. Bien-sûr, tout le monde aimerait que nous dépensions plus, mais avec quoi ? Soit nous nous endettons, soit nous augmentons les impôts. Nous ne pouvons plus nous endetter, et il faut au contraire nous désendetter pour soulager les générations à venir. Nous ne travaillons pas pour nous mais pour ces générations à venir, pour les Alpes-Maritimes de demain. Nous n'allons pas laisser un mur de dettes à nos enfants. Quant à augmenter la fiscalité, nous le refusons. De votre côté, vous voulez augmenter la dette et les impôts. C'est ce qui nous différencie mais après tout, en démocratie, il n'est pas illégitime d'avoir des différends.

Concernant le RSA, je voudrais, Mme GOURDON, vous donner quelques chiffres puisque vous l'avez évoqué. Nous avons fait un effort exceptionnel sur la diminution du nombre d'allocataires. Nous ferons le bilan, mais je pense pouvoir dire que nous serons le premier Département à avoir diminué de 6,5 % le nombre d'allocataires avec 23 763 allocataires cette année. C'est un résultat extrêmement appréciable que nous devons pour une grande part à notre politique de contrôle extrêmement exigeante et de lutte contre la fraude. Depuis que nous avons engagé cette politique, nous estimons avoir économisé 32 M€.

Je veux vous donner ces chiffres car vous les contesterez dans leur finalité mais sans doute pas dans leur réalité : 2 684 bénéficiaires du RSA ont été convoqués d'octobre 2015 à octobre 2016 ; 543 procédures de suspension pour absence non justifiée ont été mises en œuvre ; 1 309 contrôles ont été déclenchés pour suspicion de fraude ; 300 personnes ont été accompagnées dans leur démarche d'emploi... ce qui montre que nous exerçons un contrôle mais que nous proposons aussi un soutien avec le plan emploi qui a été mis en œuvre par les services de M. PAQUETTE, que je veux très sincèrement féliciter. Nous avons donc permis à des allocataires de retrouver un emploi. Sur le panel que j'ai évoqué, 92 ont retrouvé un emploi. Nous avons donc une politique forte dans ce domaine. Sur les suspensions, nous avons suspendu 1 945 personnes en 2012, 2 088 personnes en 2013, 2 528 personnes en 2014, 3 397 personnes en 2015, et nous en sommes en septembre 2016 à 3 400 suspensions. Cela signifie que ne toucheront plus le RSA aujourd'hui que ceux qui en remplissent les conditions. Nous allons vers cette justice absolue, cette équité, en évitant que le système soit perverti et dévoyé. En contrepartie de cette plus grande justice sociale, ce à quoi vous devriez être sensible, cela nous permet d'économiser 32 M€ sur les dépenses d'allocations.

Mme GOURDON, nous avons en effet budgété 11 mois parce que nous voulions alerter le Gouvernement sur cette incongruité. Je vous redonne les chiffres : 141 M€ d'allocations, 94 M€ de compensation de l'État. Nous sommes presque à 50 M€ d'écart, rien que sur le RSA. La négociation a échoué avec les départements, je le regrette, mais il faudra y revenir. Au plan global, ce sont 4,2 milliards d'euros portés à la charge des départements. L'État fait un hold-up budgétaire sur les départements. Pour nous, cela représente 50 M€ sur le RSA.

Voilà les chiffres que je souhaitais vous communiquer afin que nous mettions à jour les plus et les moins et que nous puissions aboutir à de bonnes additions, comme nous les aimons bien, Mme GOURDON.

Ce débat ayant eu lieu sur les orientations budgétaires, je vous rappelle qu'il n'appelle pas de vote, et je vous propose d'évoquer le plan de relance.

1. PLAN DE RELANCE

M. Le Président.- J'ai présenté les quatre piliers de ce plan de relance ainsi que son financement et son montant. M. VINCIGUERRA, vous souhaitiez intervenir.

M. VINCIGUERRA.- Je souhaite tout d'abord apporter une précision par rapport à ce qui a été dit précédemment. Si nous avons l'opportunité de vendre nos parts de l'aéroport – ce qu'il faut faire puisque nous ne pouvons plus faire autrement sachant que l'aéroport n'est plus sous autorité publique – ce n'est ni nous qui le décidons, ni le Gouvernement. C'est tout simplement une obstination de la Commission européenne à vouloir imposer la concurrence libre et non faussée. C'est le cas dans beaucoup de pays pour beaucoup d'aéroports. Ceux qui ont voté pour le traité constitutionnel européen savent à quoi cela correspond. Ceux qui ont accepté le tour de passe-passe du traité de Madrid se rendent compte aussi de ce que cela comportait. Nous allons laisser ce sujet de côté, ce n'est pas très grave. Plus exactement ça l'est, mais ce n'est pas le fond du sujet.

Vous nous demandez notre avis sur le plan de relance que vous avez présenté à la presse hier, avant d'être soumis à notre vote. Vous avez indiqué que vous aviez confiance dans notre soutien, vous aviez raison, sauf que notre soutien est un peu différent du fond et de la manière dont vous présentez le dossier.

Il s'agit de prévoir la répartition de la recette exceptionnelle de la vente de nos parts de l'aéroport. Tout en étant d'accord sur le fond de cette répartition de la recette ponctuelle importante de la vente de nos parts de l'aéroport, nous voulons seulement démystifier un peu ce titre de « plan de relance ». Le dernier plan de relance du Département était à hauteur de 400 M€, celui de ce jour est de 41 M€, soit un peu plus de 10 % du précédent. Un mini plan.

Une fois cela dit, le précédent plan, par son ampleur, avait porté notre encours de dette à un plafond qui devenait difficilement supportable. Cela vous a forcé à pratiquer une politique de rigueur qui vous a conduit à comprimer les dépenses de fonctionnement et à réduire la masse annuelle d'investissements sur les équipements programmés dans les différents programmes lancés, notamment les routes et les collèges, comme l'a rappelé M. TUJAGUE. Et c'est bien là que cette bouffée d'oxygène, que constitue la vente de nos parts de l'aéroport, est particulièrement bien venue : 40 M€ de réduction de notre encours de dette sur deux ans, c'est très positif.

Mais la réduction de notre encours dans cette récupération de 81 M€ ne s'arrête pas là. En effet, une bonne part des équipements compris dans ce plan de relance de 41 M€ était déjà

votee et devait être réalisée, cette année ou sur les années à venir, sans doute majoritairement par un recours à l'emprunt, notamment par 25 M€ de non recours à l'emprunt dès cette année. Au passage, cela permet aussi de sauvegarder 7 M€ de réserve de fonctionnement. Je tiens à saluer la belle pirouette financière que constitue cette sauvegarde de fonctionnement par l'utilisation d'une recette d'investissement, performance d'autant plus louable qu'elle semble rester dans les clous de l'orthodoxie budgétaire. Je salue donc l'artiste. Cette remarque est réservée à ceux qui ont un peu lu le budget.

Toutes ces opérations d'équipement, plus les quelques nouvelles qui apparaissent maintenant dont certaines très lourdes, comme celle de Saint-Augustin, reviennent finalement à utiliser de l'argent frais pour ne pas avoir recours à l'emprunt et donc pour réduire l'éventuelle progression de l'encours. Ce que vous appelez « plan de relance », sans doute pour des impératifs de communication, est à nos yeux un plan de réduction de l'encours de dette pour 40 M€ sur deux ans et de moindre recours à l'emprunt de 25 M€ pour cette année. Il reste donc 16 M€ d'argent frais pour l'avenir. C'est pour nous une raison suffisante pour provoquer notre adhésion et un vote favorable, car nous sommes pour la réduction de l'encours et pour la réduction ou la maîtrise du recours à l'emprunt. L'état de l'encours ces dernières années était en effet difficilement supportable.

Une fois cela dit, les équipements qui vont être réalisés sont aussi à prendre en compte dans notre appréciation, d'autant plus que certains d'entre eux « atterrissent » sur nos communes ou nos cantons. Mais nous voulons aussi attirer l'attention sur un aspect important : celui du temps de mise en œuvre de ces chantiers. Tout ne sera pas immédiat, ni même réalisable, sur deux années budgétaires.

Prenons au moins un exemple, celui de l'impact sur le CPER. Le fait que nous disposions sans délai de sommes qui correspondent aux investissements du CPER, n'implique pas que nos partenaires du CPER soient aussi pourvus que nous financièrement, et le Département ne dispose pas des moyens nécessaires à l'accélération des financements de nos partenaires. Il va falloir prendre la file comme tout le monde. Les choses n'iront pas à notre rythme mais à celui du CPER. Il ne faut pas le cacher, même si nous pouvons faire face à notre part d'investissements.

D'autre part, un certain nombre d'équipements sont financés par une programmation sur plusieurs années : le tram de Nice, la restructuration des derniers collèges Pailleron à Nice (en cours) et au Cannet-Mougins (accélérée), des investissements routiers lourds au travers de fonds de concours comme à Antibes nord, ou par la mise en chantier plus rapide comme à Vallauris-Golfe-Juan, ou comme le plan de Saint-Augustin dont nous partageons les études et dont il va falloir partager le coût de réalisation qui promet d'être quand même assez remarquable. Tout cela constitue un engagement important de notre capacité d'investissement pour au moins les cinq années à venir, et nous n'avons qu'un seul aéroport à vendre. C'est d'autant moins anodin que ces engagements que nous prenons aujourd'hui, et que nous avons pris lors des sessions précédentes, vont sans doute contraindre le Département à maintenir la pression sur les dépenses de fonctionnement. Nous ne pourrions pas faire face à ces engagements sans continuer de comprimer fortement le fonctionnement.

Il importerait donc de ne pas s'engager trop avant dans les financements en participations et en concours à venir, et il me semble que nous sommes déjà très engagés dans ce domaine au regard de notre préoccupation apparemment commune de modération du recours à l'emprunt, à moins que le non recours à l'emprunt que permet cette rentrée opportune constitue une forme de précaution pour y avoir recours plus tard, ce qui est tout à fait possible. Quand on a diminué l'encours, on peut pratiquer un coup d'accordéon et rouvrir plus tard.

Pour conclure, et pour résumer, nous approuvons l'ensemble de la démarche de réduction de la dette et de financement d'équipements, dans la mesure où ces deux démarches concourent à un même but : réduire la dette du Département et réduire le recours à l'emprunt. C'est pour cette raison que nous voterons pour ce que vous appelez votre « plan de relance ».

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je souhaite tout d'abord rectifier un détail. J'ai bien précisé que nous apprécions de façon positive le fait que vous profitez de cette ressource exceptionnelle pour diminuer l'encours en remboursant par anticipation trois emprunts, soit environ 20 M€. Mais je souligne à nouveau que je pense que nous faisons une erreur en ne maintenant pas les prêts 2016 à la hauteur de ce que vous aviez prévu de réaliser dans le budget primitif. Comme vous l'avez rappelé, chaque fois que nous investissons 1 €, il est démultiplié et les investissements réalisés équivalent au double.

Je me permets d'insister à nouveau sur ce point, d'autant plus que vous expliquez, et c'est votre théorie permanente, que vous ne voulez pas faire porter nos investissements d'aujourd'hui par nos générations futures. En ce qui concerne des investissements sur des équipements importants et lourds, il n'est pas du tout hérétique, et cela me paraît même logique, de les faire supporter par ceux qui les utiliseront pendant des décennies, dans une certaine proportion évidemment. Cela ne me semble pas du tout hérétique. Votre théorie, si elle était portée jusqu'au bout, serait de ne réaliser des investissements qu'à la condition qu'ils soient totalement autofinancés. Vous voyez ce que cela représenterait.

En ce qui concerne le fonctionnement, vous nous dites que nous voulons dépenser plus et donc augmenter la fiscalité. Non, pas du tout, ce n'est pas le point de vue que nous défendons. Vous dites que l'État nous prive de sommes considérables. C'est la réalité, vous la déplorez et vous la condamnez. Vous vous inscrivez pourtant totalement dans la même logique. Si demain l'État revenait à la réalité et compensait totalement les charges transférées au Conseil départemental, si l'État remettait la dotation globale de fonctionnement à son niveau de 2007 ou 2008, nous n'aurions plus ces problèmes. Nous n'aurions même plus besoin des 81 M€ provenant de la vente des aéroports. Vous allez me dire : ce n'est pas nous qui augmenterions les impôts, ce serait des impôts nationaux. C'est la thèse que vous allez développer. En ce qui nous concerne, c'est la différence entre 30 milliards d'euros accordés aux grandes entreprises via le CICE sans aucun résultat à ce jour, et les 20 milliards d'euros qui ont été prélevés sur les dotations aux collectivités et qui ont, eux, un impact négatif sur

l'économie et l'emploi dans notre pays. Ce sont effectivement deux logiques différentes que nous avons et qui justifient notre position. Elle n'est pas juste démagogique.

M. Le Président.- Nous prenons note de vos explications M. TUJAGUE. Vous calculez comme vous le souhaitez, nous avons une approche divergente sur ces sujets. Bien entendu, loin de moi l'idée de dire que nous ne pouvons pas emprunter. Sur des investissements structurants, le financement de la dette est bien-sûr une possibilité. Tout est une question de mesure et de niveau. Lorsque l'on ne peut plus financer que par la dette, on accumule une montagne de dettes face à laquelle plus rien ne serait possible demain si nous ne maintenions pas ce niveau dans une proportion pertinente et équilibrée, comme l'a dit M. VINCIGUERRA.

Je pense que nous sommes là sur une notion d'équilibre. Faire diminuer la dette d'environ 10 % nous permet de conserver des marges de manœuvre pour demain. M. VINCIGUERRA, vous évoquez un plan de relance de 400 M€. Je n'ai pas souvenir que nous ayons voté un plan de relance de 400 M€. Il y avait un plan de relance voulu par l'État en 2009, après la crise de 2008, qui reposait sur des aides de l'Etat, notamment un double fonds de compensation de la TVA. De mémoire, ce fonds nous garantissait, si nous montions à un niveau d'investissement de 360 M€, 33 M€ de bonification de l'Etat. Or le montant de 360 M€ correspondait au budget du Département. Ce n'était pas un apport supplémentaire, et c'était un niveau évidemment élevé.

Il faut donc comparer ce qui est comparable. 41 M€ aujourd'hui, c'est un montant extrêmement important. Il y a des projets nouveaux, contrairement à ce que vous dites. Nous investissons 10 M€ supplémentaires pour l'aide aux communes, et j'ai déjà reçu beaucoup de courriers de la part de maires du département qui ont des idées très précises sur des projets nouveaux qu'il conviendra de financer. Lorsque nous mettons 10 M€ sur l'EPTB, ces 10 M€ ne sont pas ce que nous avons prévu de financer dans le cadre des travaux de désinondabilité ou de protection des populations contre les inondations. Ils correspondent au surplus que j'avais indiqué être disposé à mobiliser si toutes les intercommunalités de ce département s'associaient au Conseil départemental pour créer le premier EPTB de France afin de mutualiser nos moyens et nos forces dans la lutte contre les inondations.

Lorsque nous plaçons cette somme sur le très haut débit, c'était bien prévu, mais nous allons aller beaucoup plus vite et gagner un à deux ans dans l'arrivée du très haut débit pour une centaine de communes du département. Cela nous permet d'accélérer considérablement. Nous n'allons pas inventer des projets spontanés. Nous connaissons les projets qui sont sur la table. Un projet public prend parfois dix ans. Nous n'allons pas décider demain de faire quelque chose d'ici la fin décembre. Nous accélérons ce que nous avons en magasin, nous allons plus vite, nous aidons les communes plus rapidement. C'est la réalité.

Je note en tous cas votre conclusion et je vous en remercie. Vous soutenez ce plan et vous en saluez la pertinence, ce qui traduit beaucoup d'objectivité de votre part. Je vous en remercie.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- J'ai simplement omis de vous dire que nous voterons évidemment en faveur de ce plan.

M. Le Président.- Vous auriez dû commencer par là ! Je mets donc aux voix ce plan de relance.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

2. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

L'assemblée départementale prend acte du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu en introduction de la séance.

3. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2016

Me BECK.- Mes chers collègues, cette décision modificative pour 2016 s'élève en dépenses et recettes réelles à 76,6 M€, ce qui comprend la reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé pour 11,9 M€. Elle pourrait se résumer en six points, avec tout d'abord bien-sûr la recette liée à la vente des 4 % des parts de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour 81,4 M€. La baisse des emprunts s'établit à 25 M€ et fait passer les emprunts de 65 M€ prévus au budget primitif à 40 M€. Le remboursement anticipé d'emprunts représente 20,3 M€, ce qui permet de désendetter le Département de 44,5 M€ en 2016. La hausse des dépenses d'investissement est quant à elle de 28,1 M€ pour engager notre plan pluriannuel de relance. A cela s'ajoutent l'inscription de 20,1 M€, l'abondement de 4 M€ au SDIS, et la baisse de 1,2 M€ de la masse salariale. Le sixième point est l'abondement de 2,7 M€ sur la dotation de compensation à la Métropole pour l'élargissement en 2014 du périmètre de la Métropole aux communes de Bonson, Gilette, Le Broc et Gattières.

Cette décision modificative marque les priorités du Département que sont la solidarité humaine, la solidarité territoriale, et la sécurité de nos collégiens et de nos concitoyens. Les dépenses de fonctionnement de la mission fonctionnement de l'administration, hors intérêts de la dette et fonds DMTO, sont quasiment stables par rapport au budget primitif. Cette stabilité est due principalement aux efforts d'économie sur les dépenses courantes de l'administration et à la maîtrise de la masse salariale qui baisse de 1,2 M€. Ces économies permettent de dégager des moyens pour sécuriser les bâtiments départementaux accueillant du public suite à l'état d'urgence et à l'attentat du 14 juillet.

Les principaux mouvements en fonctionnement par mission sont les suivants :

- mission action sociale, plus 26,7 M€, dont 20,1 M€ pour le RSA ;
- 3,8 M€ pour l'enfance et la famille ;
- 2,1 M€ pour les personnes handicapées ;

- 440 000 € pour les personnes âgées ;
- moins 700 000 € pour la mission développement des infrastructures ;
- pour l'aménagement et le développement du territoire, les mouvements entre politiques se compensent avec 4 M€ en plus pour le SDIS et moins 3,4 M€ économisés sur les transports grâce aux efforts réalisés sur cette mission qui continuent d'être générés par les délégations de service public attribuées en 2012 ;
- pour la mission action éducative sportive et culturelle, moins 3,3 M€, mais avec un total de crédits prévus pour cette mission qui reste supérieur de 1,4 M€ par rapport à 2015 avec 52,7 M€ inscrits en 2016 contre 51,3 M€ en 2015 ;
- la dotation à la Métropole se trouve augmentée de 2,7 M€ afin de prendre en compte l'élargissement de son périmètre et de compenser les compétences des routes et des transports scolaires sur les exercices 2014 et 2015 ;
- le prélèvement au titre des fonds de péréquation des DMTO et de solidarité est augmenté de 3,9 M€.

En investissement, le montant des crédits supplémentaires s'élève à 28,1 M€, portant le total des crédits d'investissement hors dette à 238,7 M€. Le plan de relance, qui se prolongera en 2017, prévoit dans cette décision modificative : 5,8 M€ pour la mission infrastructures routières ; 17,6 M€ pour la mission aménagement et développement du territoire dont 11,4 M€ pour la solidarité territoriale ; 1,2 M€ pour le haut débit ; 1,9 M€ pour le logement ; 3 M€ pour les déplacements ; 3,3 M€ pour la mission action éducative sportive et culturelle, dont 2,6 M€ pour la sécurité des collèges ; 1,3 M€ pour la mission fonctionnement de l'administration afin de sécuriser les bâtiments départementaux. Par ailleurs, nous avons l'inscription de 130 000 € d'indemnités forfaitaires liées au remboursement anticipé des emprunts, la baisse de 1,5 M€ des intérêts d'emprunt, et 500 000 € de dépenses imprévues.

A cela s'ajoute la recette complémentaire de fonctionnement de 8,3 M€ en provenance de la CNSA pour financer l'APA II. La conférence des financeurs est également inscrite. Au niveau des inscriptions comptables, un complément d'amortissement de 1 M€ est prévu concernant la dotation départementale d'équipement des collèges. Enfin, pour les autorisations de programme, les autorisations d'engagement sont augmentées de 11,6 M€. Il vous est donc proposé d'adopter ce projet de décision modificative pour 2016.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous avons fait nos remarques à propos de cette décision modificative dans le cadre de notre discours général. Nous n'adopterons donc pas cette décision modificative n° 1.

M. Le Président.- D'accord.

Le rapport n° 3, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

4. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2016

Me BECK.- En ce qui concerne le budget annexe des ports en gestion concédée, le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2015 de 123 365,05 € est affecté en recettes de fonctionnement. La subvention d'équilibre du budget principal est diminuée du même montant.

Pour le budget annexe du port de Nice, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé en 2015 en dépenses d'investissement pour 655 888 € et 18 575 € d'opérations d'ordre liées à l'inventaire comptable. L'excédent de fonctionnement cumulé en 2015 est affecté en intégralité à la couverture du déficit d'investissement en recettes d'investissement pour ce même montant.

Pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, l'excédent de fonctionnement cumulé pour 2015 s'établit à 154 134 € et est affecté en recettes de fonctionnement ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles pour le même montant.

Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, la section d'investissement constate la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2015 pour 12 754 €, et les dépenses sont augmentées de 9 754 €. La section de fonctionnement constate la reprise du déficit de fonctionnement cumulé pour 2015 pour 12 754 € et des diminutions en charges pour 22 800 €. Les recettes ont augmenté de 21 200 € en prestations de service, et la subvention d'équilibre du budget principal est diminuée de 34 246 €. Enfin, à la demande de Mme le Payeur départemental, il vous est proposé d'admettre en non-valeur 1 227,31 €. Le détail de ces montants est présenté dans les annexes.

Pour le budget annexe du parking Silo, la section de fonctionnement s'élève à 279 369,88 € en dépenses et en recettes. En dépenses, 83 000 € sont inscrits en charges à caractère général. Une inscription de 194 869 € est prévue en charge exceptionnelle, et 1 500 € sont prévus en charges de personnel. Les recettes de fonctionnement sont constituées de l'excédent de fonctionnement cumulé de 2015 de 279 369,68 €.

Pour le budget annexe du cinéma Mercury, la section de fonctionnement s'élève à 98 041,75 € en dépenses et en recettes. Les dépenses de fonctionnement sont liées à la reprise du déficit de fonctionnement cumulé de 96 118,75 €, aux charges de personnel pour 6 000 €, et à des charges exceptionnelles pour 423 €. Les recettes d'un montant équivalent sont abondées par la subvention d'exploitation du budget principal.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons ces budgets annexes, mais nous avons une remarque concernant le laboratoire vétérinaire. Il est dit que la subvention d'équilibre sera divisée par deux. Nous en avons demandé la raison en commission. Il nous a été répondu que cela provenait d'une réduction des effectifs et d'une recentralisation sur quelques missions prioritaires. Pourrions-nous avoir quelques précisions supplémentaires sur ce qui va se passer pour ce laboratoire vétérinaire qui malgré tout concerne un grand nombre de personnes et qui est important sur le plan sanitaire pour la vie de notre département ? Nous aimerions avoir ces éclairages, pas forcément aujourd'hui mais au moins pour le prochain budget, puisque cette mesure sera sûrement reconduite. Cela nous permettra de mieux comprendre ce qui va se passer pour ce laboratoire.

M. Le Président.- Je vous propose en effet d'ouvrir ce débat en commission pour préparer le budget primitif 2017. La question du maintien du laboratoire vétérinaire départemental est posée. Ce n'est pas une compétence obligatoire. Nous avons eu des questions de la part de la Chambre régionale des comptes lors de son examen des comptes. Nous n'avons pas encore la lettre d'observations provisoire ni définitive. D'ores et déjà, je pense qu'il faut très clairement aller vers une réforme du laboratoire vétérinaire départemental. Nous proposons des économies sur les effectifs, une augmentation des recettes, et une rationalisation de l'organisation. Ces trois pistes devraient nous permettre de diviser par deux la subvention d'équilibre entre 2016 et 2019, ce qui représentera un effort extrêmement important de réduction des dépenses sur trois exercices budgétaires. Je vous donne en tous cas une réponse positive pour ouvrir ce débat et examiner en détail le cadre de cette réforme.

Mme GOURDON.- Nous nous abstiendrons en attendant ce débat.

M. TUJAGUE.- Pour notre part, nous voterons ce budget annexe. En commission des finances, il nous a en effet été précisé que les missions de ce laboratoire seraient toutes maintenues. Ces missions sont extrêmement importantes pour le département. Nous verrons ce qui se passera par la suite, sachant que dès le modificatif, il y a une diminution de la dotation d'équilibre d'un peu plus de 30 000 €.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, soumis au vote, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

Le budget annexe du parking Silo, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité.

5. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Me BECK.- Ce rapport a pour objet d'examiner les propositions de clôture et l'application des règles de caducité concernant les autorisations de programme et les autorisations d'engagement.

Pour la clôture des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de 2009 et 2010, il est rappelé que le règlement de notre Conseil départemental limite à cinq ans la durée de vie d'une autorisation de programme ou d'engagement. Il s'agit donc d'effectuer la clôture des autorisations dont toutes les opérations ont été soldées, avec enfin l'application des règles de caducité. En section d'investissement, il s'agit des autorisations de programme non-engagées au 31 décembre de l'année qui suit l'affectation. En fonctionnement, il s'agit des autorisations d'engagement non-affectées au 31 décembre de l'année du vote de l'autorisation d'engagement. Toutes ces opérations sont détaillées en annexe du rapport.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- Ce rapport porte sur les affaires financières diverses, avec d'une part la modification de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées en conformité du décret n° 2015-1848 du 29 décembre 2015, puis d'une subvention ayant trait à notre politique concernant les acteurs œuvrant pour la rénovation du patrimoine, en l'occurrence sur le Palais Baréty à Nice. Le troisième point est l'apurement des créances dites irrécouvrables, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes et en accord avec le Payeur départemental pour un montant total de 388 630,06 €. Enfin, je vous propose de voter l'indemnité de conseil allouée au Payeur départemental par intérim pour le mois d'août, M. Patrick FAGUET, ainsi qu'au nouveau Payeur départemental à compter du 1^{er} septembre, Mme Mirelle KOUBI qui succède ainsi à M. Daniel IVALDI. Ce rapport comprend aussi une note au rapporteur que je vous laisse présenter.

M. Le Président.- Merci. Cette note au rapporteur concerne un sujet extrêmement douloureux dont vous avez sans doute dû prendre connaissance par la presse. Il s'agit de la situation d'une jeune maman qui a perdu son enfant de deux ans et demi lors de l'attentat du 14 juillet et qui s'est vue quelques jours après radiée du RSA par la Caisse d'allocations familiales. Etant âgée de moins de 25 ans, elle bénéficiait en effet de cette allocation et de la prestation d'accueil pour les jeunes enfants uniquement du fait qu'elle avait cet enfant.

Cette situation a appelé des réactions extrêmement nombreuses et provoque aujourd'hui une légitime colère. J'ai reçu hier cette personne avec son père. Je le souligne car il y avait une petite erreur dans *Nice-Matin* à ce sujet. C'est une personne extrêmement digne

qui est dans une situation de détresse et de choc, et qui a subi cette radiation comme une injustice et comme une forme d'inhumanité, d'autant plus que l'actualité soulignait quasiment au même moment qu'un islamiste radical assigné à résidence à Toulouse bénéficiait du versement du RSA. Cette situation peut légitimement nourrir une très grande incompréhension.

Pour autant, même si je peux déplorer le zèle inhabituel de la Caisse d'allocations familiales sur ce dossier, l'application de la décision est conforme à la réglementation. Ce que je vous propose aujourd'hui mes chers collègues, c'est que dans le cadre des crédits de solidarité que peut mobiliser notre collectivité et qui sont plafonnés à 2 000 € sur arrêté du Président pour des cas de détresse sociale, nous allions au-delà de ce plafond pour compenser l'équivalent de 6 mois d'allocations pour cette personne. Le nom de cette personne est légalement dans le rapport, mais je ne le citerai pas puisque cette maman ne le souhaite pas. Je vous propose donc que nous accordions l'équivalent de 6 mois d'allocations dans le cadre d'un crédit d'urgence qui pourra être renouvelé, sachant que l'objectif de cette personne est de retravailler très vite. Elle était d'ailleurs en cours de recrutement lorsque ce drame a interrompu sa démarche. Sa recherche d'emploi n'est pas entravée, bien au contraire. Nous nous adapterons à l'évolution de sa situation, et je vous propose aujourd'hui d'octroyer cette aide exceptionnelle de 4 419 €.

Je vous précise par ailleurs, et je m'en suis entretenu avec le Cabinet du Premier Ministre, que je défendrai un amendement, dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas et que nous n'ajoutions pas de l'inhumanité au traumatisme dans des cas identiques.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix le dossier présenté par M. GINESY ainsi que la note au rapporteur.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. TRANSFERT DES CHARGES RESULTAT DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR AU 1^{ER} JANVIER 2014

M. GINESY.- Je vous propose de valider la convention définissant les modalités de transfert des compétences du Département à la Métropole Nice Côte d'Azur résultant de la modification du périmètre de la Métropole au 1^{er} janvier 2014, avec intégration des communes de Bonson, Gattières, Gillette, Le Broc, et retrait de la commune de Coaraze. Je précise que le montant de la dotation de compensation versée annuellement à la Métropole et validée par la CLECRT du 29 septembre dernier s'établit à 1 222 845 € pour l'année 2014 et à 1 381 321 € à partir de 2015.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. POLITIQUES DE L'AUTONOMIE ET DU HANDICAP

Mme MONIER.- En ce qui concerne les politiques de l'autonomie, le rapport propose la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour le versement du forfait autonomie aux résidences autonomie. Comme vous l'avez expliqué M. Le Président, les foyers logement, suite à la nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, sont devenus des résidences autonomie. Un forfait autonomie est attribué à ces résidences. D'ici cinq ans, nous devons avoir signé des CPOM avec chacune des résidences autonomie.

Le troisième point du rapport porte sur l'évolution des tarifs applicables à l'aide à domicile, avec l'objectif de réduire le reste à charge pour les bénéficiaires. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement a confié aux Départements la gestion de tous ces dispositifs d'autorisation qui sont applicables aux services d'aide et d'accompagnement à domicile. Nous les avons donc tous autorisés. Il y en a plus de 200 dans le département qui accompagnent plus de 10 000 personnes âgées. Jusqu'à présent, le montant était fixé à 19,28 €. Il vous est demandé de répercuter le financement qui nous est alloué afin d'augmenter de 1,2 % les dotations et donc de passer à 19,51 €.

Dans le même temps, par souci d'équité et d'apporter la même qualité de prise en charge à tous les bénéficiaires de l'APA, nous proposons de faire évoluer les autres tarifs horaires : 11,95 € pour l'emploi direct et 13,90 € pour les personnes âgées qui font appel à un mandataire. Cela concerne 250 bénéficiaires, et précédemment 3 000 bénéficiaires.

Le quatrième point du rapport concerne le programme d'actions coordonné de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Cette conférence des financeurs a été installée il y a maintenant un peu plus d'un an par M. Le Président. Elle est sous la présidence du Département et sous la vice-présidence de l'ARS. Elle regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels qui interviennent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie. Elle a pour mission d'établir un diagnostic des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans et de recenser toutes les initiatives locales pour définir un programme coordonné de financement d'actions individuelles et collectives. M. Le Président, vous avez déjà lancé un appel à projet pour innover encore un peu plus. Il s'agit donc de mettre en œuvre un programme coordonné. La CNSA nous a alloué un budget de plus de 2 M€. Lors du comité de pilotage du 8 juin, les membres de la conférence ont adopté à l'unanimité un programme coordonné visant à couvrir une partie du département avec différentes actions.

Le cinquième point concerne la convention avec l'ARS et les hôpitaux de la Vésubie. Cela fait suite à un appel à candidatures lancé par l'ARS pour une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Une convention tripartite est à signer entre le Département, l'ARS et les hôpitaux de la Vésubie afin de déterminer les engagements de co-porteurs, puisque le Département et les hôpitaux de la Vésubie s'étaient portés candidats. Il s'agit donc d'autoriser la signature de conventions.

M. Le Président.- Très bien. M. AZINHEIRINHA pour la suite du rapport.

M. AZINHEIRINHA.- Merci M. Le Président. Il s'agit de renouveler un dispositif que nous avons mis en place il y a quelques années et qui fonctionne bien : le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH, anciennement AVS). Nous avons une convention avec l'Inspection académique et les pupilles de l'enseignement public pour le recrutement de 32 agents qui viendront remplacer en cas d'absence les AVS que nous pouvons avoir dans l'Éducation nationale. Je vous propose de renouveler ce dispositif pour un budget de 427 680 €, avec une convention pluriannuelle qui s'étendra sur les deux années scolaires à venir.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Dans l'ensemble de ce rapport, nous pouvons souligner l'effort du Département qui n'est pas tenu dans ses missions de rentrer dans l'accompagnement des élèves handicapés. C'est un point positif, même si cela a un peu baissé. Il faut souligner aussi que c'est le Gouvernement qui a mis en place cette loi sur le vieillissement qui nous permet d'améliorer encore le cadre de vie, les tarifs des aides à domicile, etc., c'est-à-dire tout ce qui rentre dans ces dispositifs. C'est une bonne chose, et nous voterons bien entendu ce rapport.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous sommes toujours préoccupés par la compression des dépenses de fonctionnement qui s'applique aussi sur la politique sociale du Conseil départemental. Une fois cela dit, je veux souligner que la commission des affaires sociales a fonctionné de la bonne manière. Elle a été dense et complète. Nous avons eu des réponses à nos questions, au travers d'un véritable échange. A partir de là, cette volonté d'ouverture peut éventuellement amener de la conviction de notre part. Je voulais donc remercier la présidente de la commission ainsi que les services pour la qualité de la tenue de cette commission.

M. Le Président.- Je vous remercie pour vos propos. Je remercie aussi la présidente de la commission. Je vais mettre aux voix ce rapport. Je précise que je ne participe pas au vote.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. M. CIOTTI ne prend pas part au vote.

9. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. GINESY.- Il s'agit de valider le programme de l'Agence de l'eau 2016, la répartition de la dotation 2015 des produits des amendes de police pour un montant de 497 051 €, l'attribution de subventions à caractère exceptionnel pour un montant de 1 946 209 €, et une subvention à l'habitat rural de 5 000 €.

Enfin, je vous invite à valider l'évolution du règlement départemental des aides aux collectivités pour rendre applicables certaines décisions du plan de relance, notamment les considérations esthétiques relatives à la mise en place des armoires techniques liées au

déploiement de la fibre, ainsi que la majoration des taux d'intervention sur les EHPAD, maisons de retraite et hôpitaux locaux, prenant ainsi en compte la modification apportée dans la note au rapporteur.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

10. SECOND CONTRAT DE RIVIERE DU VERDON (2016-2022)

M. VIAUD.- Ce rapport a fait l'objet d'un travail approfondi en commission. Nous avons débattu de ce second contrat de rivière du Verdon. Un certain nombre de précisions ont été apportées à M. VINCIGUERRA qui avait posé plusieurs questions aux services. Ce rapport devrait emporter l'unanimité de l'ensemble des groupes. Son objet est de donner un avis de principe favorable au second contrat de rivière du Verdon 2016-2022 et d'approuver les actions financées par le Département des Alpes-Maritimes pour la première phase qui s'échelonne de 2016 à 2019.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE – PLAN NATATION HAUT PAYS ET PLAN ESCALADE ET ACTIVITES CONNEXES

M. PAUGET.- Il s'agit de nous doter de deux plans sportifs départementaux nouveaux qui vont venir compléter le plan voile et le plan ski qui existent déjà depuis de nombreuses années, qui avaient été créés par Charles Ange GINESY, et qui ont montré leur efficacité pour les jeunes et les collégiens du département. Je vous propose ainsi de créer un plan natation et un plan escalade et sports de montagne pour les enfants et les collégiens du Haut pays, ce qui viendra renforcer nos deux dispositifs que l'ensemble de nos collègues connaissent.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

12. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS – RAPPORTS D'ACTIVITE 2015 DES DELEGATAIRES DU RESEAU DE TRANSPORT DE SERVICE PUBLIC

Mme BENASSAYAG.- Je vous présente comme chaque année le rapport d'activité des délégataires du réseau de transport de service public. Ces délégations de service sont effectives depuis juillet 2012 pour huit ans. Ce rapport détaille les différents secteurs confiés aux transporteurs : TRANSDEV pour les secteurs 1, 4 et 5 ; KEOLIS par l'intermédiaire de CTM pour le secteur 2 ; et STCAR pour le secteur 3. Les services ont présenté ce rapport d'activité lors de notre dernière commission.

Il en ressort que la dynamique de développement engagée il y a quelques années s'est poursuivie en 2015. Elle se caractérise notamment par la montée en puissance de

l'information des voyageurs en temps réel sur le réseau départemental grâce à un outil assez exceptionnel, Bus Connect, et grâce au service SMS qui a augmenté son volume de renseignement (3 000 SMS en début d'année contre 30 000 SMS en fin d'année). Les QR codes disposés dans les différents arrêts permettent aussi d'avoir des informations sur l'arrivée des bus. Le nombre de connexions est ainsi passé de 1 500 à plus de 5 000 dans le courant de l'année.

Des actions spécifiques ont été mises en place sur les différents secteurs. Elles ont été énumérées dans la délibération. Le point marquant cette année a été la recherche d'un service rendu encore plus qualitatif – c'était une priorité de l'année 2015 – tout en garantissant la maîtrise rigoureuse des coûts.

Vous avez un tableau qui retrace le fonctionnement dans les différents secteurs avec le nombre de véhicules, le kilométrage effectué, le nombre de voyageurs, etc. Vous pouvez remarquer que le chiffre d'affaires des différents délégataires s'élève à 41 M€, pour une contribution du conseil départemental de 24 M€. Un calcul savant est fait tous les ans sur la base des clauses contractuelles des contrats signés en 2012 et réactualisés dans les différents avenants que nous avons eu l'occasion de vous présenter en assemblée. En plus de la contribution forfaitaire versée chaque année aux délégataires, une compensation tarifaire pour les scolaires et les étudiants qui bénéficient de tarifs réduits a également été versée aux délégataires : 10 € par mois pour les scolaires et 20 € pour les étudiants.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication des rapports d'activité de 2015 joints en annexe concernant les cinq conventions de délégations de service public des transports urbains.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Ce service qui gère le réseau des transports interurbains nous semble constituer un excellent service, mené de main de maître par sa directrice. Je voulais signaler que tout ce qui vient d'être dit va vraiment dans le sens de l'amélioration de l'utilisation des transports en commun. Tous ces dispositifs qui permettent de simplifier la vie aux usagers qui veulent prendre le bus ou le car ainsi que les systèmes multimodaux constituent la meilleure solution pour parvenir à encourager les habitants à utiliser les transports en commun.

Par ailleurs, cette compétence est encore la nôtre, mais elle devrait passer à la Région. Nous sommes en période de transition. Il serait important, pour des raisons de proximité, que nous puissions conserver la maîtrise des transports en commun par le prolongement de cette délégation sur les années à venir. Je crois que c'est prévu jusqu'en août 2017. La qualité du service que nous avons ici mérite d'être préservée et poursuivie. Conserver cette délégation serait peut-être une action à mener. Je suppose que vous le faites.

M. Le Président.- Vous parlez de conserver la compétence sur tous les transports, c'est cela ?

Mme GOURDON.- Oui, par convention ou par délégation. Cette compétence doit bien être transférée à la Région, n'est-ce pas ? Par convention, je crois que nous en maîtrisons la gestion jusqu'en août 2017. Qu'advient-il ensuite ? De notre point de vue, il s'agit vraiment d'une compétence qu'il faudrait conserver, même par délégation. C'est la Région qui l'exercera, mais ne pourrions-nous pas la déléguer plus longtemps par convention ?

M. Le Président.- C'est un choix de la Région qui pour l'instant ne le souhaite pas. La loi prévoit le transfert, et la Région pourrait déléguer au Département tout ou partie des compétences transports, sachant que nous n'aurions aucune latitude et que nous ne serions que des prestataires pour la Région. Pour l'instant, ce n'est pas dans le cadre de nos discussions.

M. VINCIGUERRA.- Le fonctionnement est jusqu'à présent satisfaisant, et c'est ce qui nous amène à dire qu'il serait dommage de perdre la main.

M. Le Président.- Il ne fallait pas voter cette loi.

M. VINCIGUERRA.- Je ne suis pas au Parlement. C'est en tout cas une compétence de proximité me semble-t-il.

M. Le Président.- C'est vrai, comme d'ailleurs toutes les compétences du Département. Mais à Paris on n'aime pas les départements, ni les communes. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je souhaitais dire la même chose, et peut-être faut-il le répéter. Vous étiez venu en novembre 2014 lancer la nouvelle organisation des transports routiers départementaux dans notre périmètre. Aujourd'hui, les résultats sont là, avec une réelle augmentation de la fréquentation des transports en commun. J'allais dire la même chose que vous : il ne fallait pas voter la loi NOTRe.

En ce qui concerne les transports routiers, et je pense que vous partagez ce point de vue, il serait dommage que la Région conserve la gestion directe de ces transports, même si comme vous nous le dites, nous aurions juste pour rôle d'appliquer ce qui nous serait imposé. Nous avons dans ce domaine besoin de proximité. J'ai d'autant plus de craintes qu'à ce jour, il n'est pas possible de séparer le transport routier du transport ferroviaire.

M. Le Président.- C'est d'ailleurs ce qui motive la Région pour rassembler ces compétences, ce qui est plutôt rationnel.

M. TUJAGUE.- C'est rationnel mais inquiétant si l'on considère la façon dont la Région, avec le concours de l'État et de la SNCF, traite les transports ferroviaires. Nous ne pouvons qu'avoir de grandes inquiétudes. Nous aurons l'occasion de développer ce point ultérieurement. Si nous transférons du ferroviaire vers du routier, cela posera des problèmes dans un département comme le nôtre. Le Département a plus de proximité et peut-être plus de bon sens aujourd'hui que la Région pour gérer cela.

M. Le Président.- Ne faites pas de procès en mauvaise intention. La Région, dans sa nouvelle acception, sous la présidence de M. ESTROSI, aura à cœur de veiller à ce que les transports routiers soient en harmonie avec les transports ferroviaires. Je n'ai pas d'inquiétude sur ce sujet. Nous y travaillerons dans le sens de l'intérêt général.

Mme BENASSAYAG.- Il est vrai que c'est un peu regrettable de ne plus avoir ce service de proximité qui répond vraiment au plus près des attentes des azuréens, mais nous avons quand même un président du Conseil régional qui est azuréen. C'est un avantage. Il devrait préserver les transports publics du département. De plus, je ne pense pas que nous arrêterons de travailler pour les transports, en étroite collaboration avec le vice-président aux transports, comme nous le faisons sur la ligne nouvelle ou sur d'autres modes de transport dans le département. Comme vous, nous aurions aimé que cette compétence reste au Département. La loi en a décidé autrement. Nous sommes bien obligés d'appliquer la loi, mais nous resterons évidemment vigilants. Nous serons critiques pour que ce qui est fait persiste et s'améliore encore. Je pense que nous aurons toujours un rôle à jouer dans le cadre des transports publics dans le département.

M. Le Président.- Merci pour ce débat. Ce rapport n'appelle pas de vote. L'assemblée prend simplement acte.

L'assemblée prend acte de cette communication.

13. RESSOURCES HUMAINES – ADAPTATION DES EMPLOIS A LA COLLECTIVITE

Me BECK.- Dans le cadre de l'adaptation des emplois de la collectivité, il vous est proposé de valider l'ouverture de deux emplois vacants : un emploi du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour recruter un responsable de projet numérique pour la Direction des services numériques et la mission du Département sur le tout numérique ; un emploi du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux pour recruter un ingénieur chargé de la conduite d'opérations de bâtiment pour la Direction de la construction et du patrimoine. Les descriptifs de ces deux postes sont naturellement présentés en annexe du rapport.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

MOTION DE SOUTIEN AUX FORCES DE L'ORDRE

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, pour conclure cette assemblée, j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe majoritaire un vœu pour exprimer le soutien de notre assemblée à la police en particulier, et aux forces de l'ordre en général, dans le terrible contexte auquel elles sont confrontées aujourd'hui. Partout en France, à Paris comme à Nice, les policiers ont décidé d'exprimer leur colère. Je voudrais que notre assemblée, par cette motion, les assure de notre total et entier soutien.

Les policiers sont soumis à une pression extrêmement forte depuis le début de l'année 2015 et l'émergence brutale, lors de l'attaque contre le journal satirique Charlie Hebdo, de la menace terroriste sur notre pays. Depuis, les policiers n'ont cessé d'être confrontés à une sollicitation opérationnelle maximale face à la menace terroriste, ce qui s'est conjugué à la sollicitation dont elles font l'objet face à la crise migratoire. Je ne prendrai qu'un seul exemple. Aujourd'hui, près de quinze forces mobiles sont disposées à Calais. Sollicitation aussi de la part de groupes d'extrême gauche complices des passeurs, comme nous le voyons dans la vallée de la Roya, qui utilisent la détresse humaine à des fins idéologiques. Les forces de l'ordre sont aussi confrontées à la violence politique telle qu'elle s'est exprimée lors de la pseudo manifestation « Nuit debout » ou lors des manifestations contre la loi travail au printemps.

Aujourd'hui, les policiers sont donc sous pression. S'y ajoutent les menaces et les violences dont ils font l'objet dans des zones de non-droit qui sont devenues quasiment des repères de gangs et de bandes, où la loi de la République ne peut aujourd'hui s'exprimer. Nous pensons à ce policier qui a fait l'objet à Viry-Châtillon d'une tentative d'assassinat par un groupe de barbares, nous avons vu ce qui s'est passé à Mantes-la-Jolie, nous voyons que beaucoup de nos quartiers sont aujourd'hui l'objet de ces déchainements et déferlements de violence, nous voyons la multiplication, sur fond de trafics de drogue, de quartiers qui deviennent des territoires dans lesquels règnent les lois de la violence.

Aujourd'hui, face à ces menaces et agressions, les policiers expriment leur colère, ainsi que leur peur après le double assassinat terrifiant dont un couple de policiers a fait l'objet chez lui au début de l'été. Face à cette situation, les policiers ont le sentiment de ne pas être entendus, de ne pas être écoutés, de manquer cruellement de moyens, d'avoir des véhicules, des locaux, des dispositifs de sécurité qui font cruellement défaut, de manquer d'effectifs malgré les annonces complètement mensongères du Gouvernement en la matière. Leur colère a éclaté et éclate chaque nuit. Je veux aujourd'hui leur dire que notre devoir est de protéger ceux qui nous protègent, de leur donner des outils juridiques de légitime défense beaucoup plus adaptés, de leur donner des moyens qui s'inscrivent dans une politique globale de réarmement de l'Etat face à la violence, et surtout de leur témoigner notre infinie reconnaissance. C'est l'objet de ce vœu que j'ai l'honneur de vous présenter.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Vous nous tendez toujours des pièges. Comment pourrions-nous être contre les forces de l'ordre ? Evidemment, nous les soutenons et travaillons au quotidien avec elles, encore pour ma part tout dernièrement avec le Festival du Livre. Nous avons travaillé avec toutes les forces de l'ordre, et de belle manière. En revanche, pas ce texte, et pas de la façon dont vous rédigez ce texte. Je vous rappelle que le Gouvernement précédent a supprimé de très nombreux postes. Cela varie de 6 000 à 13 000 selon les sources, ce qui est quand même beaucoup. A cela s'ajoutent la suppression de l'aide aux associations de quartier et la disparition de police de proximité. Tout cela c'était avant. Ce Gouvernement a au contraire créé des postes.

Nous ne pouvons pas imaginer ce texte-là ni le voter. Nous admirons les forces de l'ordre dans leur travail, particulièrement depuis le début du terrorisme dans notre pays puisqu'elles sont toujours sur la brèche, avec également tous les autres cas qui se multiplient depuis quelques jours. Mais pas ce texte. Pour nous, ce n'est qu'un texte politicien à la veille d'élections. Nous soutenons les forces de l'ordre, mais nous ne soutenons pas cette motion de soutien.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE. – Si vous aviez voulu assurer les forces de police d'un soutien unanime de cette assemblée, vous vous y seriez pris autrement, comme vous savez d'ailleurs le faire dans certains cas. Vous allez certainement voter cette motion, mais je ne pense pas que cette motion soit souhaitée par les policiers. Ils souhaitent défendre leurs prérogatives et leur intégrité seuls dans leur démarche et ne veulent pas la mélanger à la vie politique du pays, même s'il y a évidemment des incidences politiques sur cette question.

Nous sommes républicains, comme vous. Ni plus, ni moins, mais autant. Comme républicains, nous sommes attachés aux forces de police et de gendarmerie. Nous savons que c'est la condition pour que ce pays vive en paix. Nous savons que les moyens qui sont à accorder à ces forces de police et de gendarmerie sont essentiels pour qu'il en soit ainsi. Je ne m'engagerai même pas dans la polémique sur le nombre de policiers. Il en manque, c'est bien évident, quelles qu'en soient les raisons. Nous sommes totalement solidaires de ces policiers qui se battent pour être respectés et avoir les moyens de jouer pleinement leur rôle, mais nous ne participerons pas au vote de cette motion de cette nature qui vise à diviser, alors que sur ce sujet vous pourriez, si vous le vouliez, trouver le moyen d'unir cette assemblée.

M. Le Président. - Je prends note de vos positions. Je ne sais pas ce qui vous choque dans cette motion. J'en lis les termes. Il y a constat, vous pouvez le contester : 7 policiers et gendarmes tués en 2015. Est-ce faux ? 20 policiers et gendarmes blessés chaque jour, l'augmentation de 14 % du nombre de blessés en service parmi les policiers et gendarmes sur le premier semestre 2016, un policier toujours entre la vie et la mort à Viry-Châtillon après une attaque de 12 barbares, comment les qualifier autrement, qui ont imaginé une tentative d'assassinat, avec un guet-apens.

Je vous lis la motion : *« considérant que ces violences se développent dans des secteurs du territoire où la loi de la République n'est plus respectée »*. Est-ce que vous contestez ce fait ? Est-ce qu'on peut dire que partout les lois de la République s'appliquent Mme GOURDON ? Oui ? C'est ce qui nous différencie. *« Considérant que les policiers expriment la préoccupation légitime que l'autorité perdue de l'Etat soit restaurée durablement »*. C'est ce qu'ils disent. *« Considérant que l'Etat a le devoir de protéger les forces de l'ordre contre ceux qui les attaquent car elles nous protègent et la société leur doit en retour protection et considération, qu'à cet effet il est notamment indispensable de faire évoluer le cadre de la légitime défense des policiers et de rétablir les peines plancher »*. C'est ce que demandent les policiers. *« Apporte son soutien aux policiers, exprime sa considération à l'ensemble des forces de l'ordre et demande au Gouvernement de prendre les mesures*

nécessaires au rétablissement de l'autorité de l'Etat et à une protection accrue des policiers et des gendarmes. » J'ai entendu votre position, je la respecte, je pense que tout a été dit. Je vous propose que nous passions au vote sur ce vœu.

La motion, mise aux voix, est approuvée (le groupe Front de gauche, Mme TOMASINI et M. TUJAGUE, et le groupe Socialiste et écologiste, Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA ne participent pas au vote).

M. Le Président. - Je vous remercie. Ce vœu sera transmis aux policiers, aux gendarmes et au Gouvernement. Nous avons terminé l'examen de notre ordre du jour. Je vous remercie.

La séance est levée à 16 heures 16.